

Armoire de sûreté 2 portes pour produits dangereux

Référence: G3180039



DESCRIPTION:

Prix sur demande, nous contacter.

Armoire de sûreté 2 portes pour produits dangereux

Les produits chimiques doivent être stockés dans des armoires de sécurité.

Ce produit nécessite des frais de port supplémentaires. Contactez nous par mail contact@securinorme.com ou par téléphone 03 74 09 47 01 pour recevoir un devis.











INFORMATION PRODUIT

Prix sur demande, nous contacter.

Armoire de sûreté 2 portes pour produits dangereux

Produit volumineux. Transport sur devis. Pour tout devis, contactez-nous

Les produits chimiques doivent être stockés dans des armoires de sécurité. Les armoires de sûreté permettant de stocker une famille de produits chimiques peu dangereux (inflammable, acide, base ou toxique).

Cette Armoire comptoir de sûreté est conforme au code de la santé publique et recommandations INRS

Les + produit :

• Etagères de rétentions prévenant des fuites localisées











- · Fermeture à clef
- Orifice de ventilation permettant l'extraction des vapeurs

Caractéristiques techniques :

- Construction en acier monobloc 10/10e
- Peinture époxy grise RAL 7035 et portes jaunes RAL 1023
- Étagères de rétention en acier de hauteur 50 mm, réglables en hauteur sur crémaillère au pas de 15 mm
- Bac de rétention en acier de hauteur 50 mm au bas de l'armoire
- Pictogrammes normalisés fournis, 1x « inflammable », 1x « toxique » et 2x « corrosifs »
- Solution économique pour le stockage de produit peu dangereux
- Porte battante avec angle d'ouverture de 110°
- Fermeture à clef en 3 points
- Charge admissible par niveau de 80 KG uniformément répartis
- Dimensions extérieures : H 1950 x L 930 x P 500 mm
- Dimensions intérieures : H 1840 x L 925 x P 453 mm
- Poids: 90 KG
- · Conformité:
 - o Conformes aux articles R. 5132-66 et R. 5132-68 du Code de la Santé Publique
 - Conformes aux recommandations de l'INRS
 - Pictogrammes normalisés conformes aux normes NF X 08.003, ISO 3864 et ISO 7010, et à la Directive Européenne 92/58/CEE.





